

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 949

14 avril 2014

SOMMAIRE

Alpina Dominium S à r.l.	45507	Selux S.A.	45508
Alpina Invest S.à r.l.	45506	Solum Bertrange I S.A.	45512
Fiore Sàrl	45506	Stelarlux Industrie S.A.	45525
Granbero Capital	45552	Stelarlux Industrie S.à r.l.	45525
GWM GIOCONDA Asset Management S.A.	45536	Sterling Holdings S.A.	45510
Meropa S.à r.l.	45547	Sterling Holdings S.A.	45512
Presidential D	45510	Sterling Testing S.à r.l.	45513
Pylaan European S.A.	45509	Tiafy SPF, S.A.	45513
Quercia Stwo	45509	Transperfect Luxembourg S.à r.l.	45510
Real Estate Investment S.A.	45507	United Intercom S.A.	45512
Red Spot S.A.	45508	Waste Systems S.A.	45514
Relative European Value S.A.	45508	Waste Systems S.à r.l.	45514
Représentations S.A.	45508	Workplace Options Finance, S.à r.l.	45511
Rhein-Lux Holdings	45508	Worldwide Sports Investments S.à r.l. ...	45510
R.v.S. Services S.A.	45509	Wychwood Capital Partners S.à r.l.	45511
San Prince Management	45551	Y Capital S.à r.l.	45507
Selux S.A.	45513	Y Capital S.à r.l.	45507
		Zurga S.A.	45506

Fiore Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.725.

Je me permets de vous communiquer le changement d'adresse de la société en objet, de ma propriété, de laquelle je suis associée unique et gérante, de:

63, rue Theodore Eberhard L-1451 Luxembourg

au

2, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 18 février 2014.

Doretta FLORENTIN.

Référence de publication: 2014027055/13.

(140032149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Alpina Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.443.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 20 août 2013, enregistrée à Luxembourg Actes Civils le 19 février 2014, relation: LAC/2014/7833 et d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 11 février 2014, enregistrée à Luxembourg Actes Civils le 19 février 2014, relation: LAC/2014/7849, que:

Suite à diverses cessions de parts sociales, les parts sociales composant le capital social de «ALPINA INVEST S. à r. l.» sont dorénavant réparties comme suit:

1) Madame Ivana COMORETTO, trente-cinq parts sociales	35
2) Monsieur William ZANIER, trente-cinq parts sociales	35
3) Madame Rita DO CARMO MARTINHO, quinze parts sociales	15
4) La société ALPINA NEGOTIUM S. à r. l., quinze parts sociales	15
TOTAL: CENTS PARTS SOCIALES	100.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 20 février 2014.

Pour ALPINA INVEST S. à r. l.

COMORETTO Ivana

Gérante

Référence de publication: 2014027050/24.

(140032594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Zurga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 182.280.

Il est pris acte de la modification de l'adresse de deux administrateurs de la société comme indiqué ci-dessous:

Madame Annicka Hansson-Allard, née le 14 septembre 1955 à Klovedal (Suède), demeurant au 32, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Monsieur Michel Allard, né le 16 mai 1944 à Paris (France), demeurant au 32, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour ZURGA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014027042/17.

(140032395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Y Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 161.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027041/9.

(140032467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Y Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 161.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027040/9.

(140032437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Alpina Dominium S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.621.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 20 août 2013, enregistrée à Luxembourg Actes Civils le 19 février 2014, relation: LAC/2014/7832 que:

- 1) Madame Rita DO CARMO MARTINHO a démissionné comme gérante de la société;
- 2) Madame Ivana COMORETTO, demeurant à L-4599 Differdange, 47, rue J.F.Kennedy, a été nommée gérante pour une durée indéterminée avec effet au 20 août 2013 avec pouvoir de signature individuelle conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 20 février 2014.

Pour ALPINA DOMINIUM S. à r. l.

COMORETTO Ivana

L'Associée-gérante

Référence de publication: 2014027049/19.

(140032564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 134.672.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2014 que:

- Le siège social est établi au 26/28 rives de Clausen L-2165 Luxembourg.
- L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Vincent Willems et Monsieur Vincent Cormeau de leur fonction d'administrateur et la démission de Madame Valérie Wesquy de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'administration suivant des lettres datées du 19 décembre 2012.
- Monsieur Carmine CARLO, né à Napoli (Italie), le 18 décembre 1974 et domicilié à Milano, via E. Toti n. 2, I-20123, a été nommé administrateur-unique de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014026918/17.

(140032252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Rhein-Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.024.

—
Par résolutions prises en date du 7 février 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Osvaldo Lama, avec adresse au 3, rue des Alpes, 1201 Genève, Suisse, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Bruno Laurent, avec adresse au 249, rue Marius Cadoz, 01170 Gex, France de son mandat de gérant, avec effet au 7 février 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014026915/15.

(140032331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Relative European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.352.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Relative European Value SA

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014026913/11.

(140032654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Red Spot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 81.680.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014026920/10.

(140032462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Selux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 146.662.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026935/9.

(140032191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Représentations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 57.784.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026923/9.

(140032455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Quercia Stwo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 63, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.234.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 février 2013 à 18h00

le conseil de gérance se constitue comme suit:

- a été renommée dans sa fonction de gérant au sein du Conseil de gérance la société VP Consult S.à r.l. jusqu'à l'assemblée générale en 2014 qui approuvera les comptes de 2013.
- Mr Declan Harrington garde son mandat de gérant à durée illimitée.

QUERCIA STWO

Référence de publication: 2014026903/15.

(140032387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

R.v.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 67.114.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 07.10.2013 que:

- Les mandats de l'administrateur-délégué ainsi que celui du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.02.2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014026905/14.

(140032265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Pylan European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 143.005.

—
Extrait du conseil d'administration du 27 janvier 2014

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenue en date du 27 janvier 2014 que le siège social de la société est transféré du 42-44 avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 3-7 rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Extrait du conseil d'administration du 31 janvier 2014

L'Assemblée Générale décide à compter du 31 janvier 2014 de renouveler le mandat d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 Juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide à compter du 31 janvier 2014 de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, à savoir:

- Zimmer & Partners S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Société Luxembourg sous le numéro B151.507.

Le mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014026901/25.

(140031935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Presidential D, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.922.

—
EXTRAIT

En date du 19 février 2014, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

Le mandat de gérant de M. Patrice Gallasin devant prendre fin en date du 30 septembre 2017 est étendu à une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014026875/14.

(140032685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Worldwide Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 100.975.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Pour: WORLDWIDE SPORTS INVESTMENTS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014027034/15.

(140032669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Transperfect Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 179.508.

—
EXTRAIT

Le 18 février 2014, l'associée unique de la société a décidé de transférer le siège social de la société de L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy à L-1637 Luxembourg, 5 rue Goethe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014027010/12.

(140032676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Sterling Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.775.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 20 décembre 2013

L'assemblée décide de ratifier le mandat du Réviseur d'Entreprise, KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social à 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012.

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration

Mme Emanuela Brero, demeurant professionnellement à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

M, Richard Perris, demeurant professionnellement à 111 Strand, Londres WC2R 0AG (Royaume-Uni), administrateur;

Me Stefan Oostvogels, demeurant professionnellement à 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, administrateur;
Delphine Tempé, demeurant professionnellement à 291 Route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, administrateur.
Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide de nommer comme suit:

Réviseur d'Entreprise

KPMG Audit S.à.r.l, ayant son siège social à 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STERLING HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014026948/25.

(140032420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Workplace Options Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.033.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 6 février 2014, l'associé unique de la société a:

- accepté la démission de Monsieur Jean-Claude Lucius de ses fonctions de Gérant A avec effet au 6 février 2014;
- nommé pour une durée illimitée aux fonctions de Gérant A de la société, Monsieur Carey Dean Debnam, né le 22 mai 1954 en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à Raleigh (United States of America), NC 27604, 2912 Highwoods Blvd;
- nommé pour une durée illimitée aux fonctions de Gérant A de la société, Madame Naciye Berjin Adibelli, née le 22 août 1969 en Turquie, demeurant professionnellement à Raleigh (United States of America), NC 27604, 2912 Highwoods Blvd;
- nommé pour une durée illimitée aux fonctions de Gérant B de la société, Monsieur Jean-Claude Lucius, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 Avenue de la Faïencerie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2014027028/21.

(140032673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Wychwood Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 170.724.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé a pris la décision suivante:

La nomination avec effet au 20 janvier 2014 de Michael Roy Enright, ayant comme adresse privée Craiglea, Gordon Avenue, Foxrock, Dublin 18, Irlande comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 20 janvier 2014 de:

Gérant A

- John Paul Keane

Gérant B

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland
- Michelle Marie Carvill
- Colin Enright
- Michael Roy Enright

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014027029/21.

(140032383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Solum Bertrange I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.074.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 04 février 2014 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Luca GALLINELLI, né le 6 mai 1964 à Florence (Italie), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé administrateur A de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019; en remplacement de SOLUM BERTRANGE I HOLDING S.A., démissionnaire;

- Monsieur François LANNERS, né le 3 octobre 1948, à Mersch (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé administrateur A de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019, en remplacement de Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS, démissionnaire;

- Monsieur Martin BOWEN, né le 1^{er} août 1947 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 46, Catherine Place, Londres SW1 6HL, a été nommé administrateur B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019, en remplacement de Monsieur Antony MEIJER, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Pour SOLUM BERTRANGE I S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014026943/27.

(140032074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Sterling Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.775.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STERLING HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014026946/12.

(140032117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

United Intercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 33.355.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.02.2014.

Pour: UNITED INTERCOM S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2014027018/15.

(140032318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Selux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 146.662.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 février 2014.

L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2014 qui se tiendra en 2015:

Le Conseil d'administration suivant:

- Monsieur Raffaele SAURWEIN, né le 28 mai 1966 à Cesena (Italie), domicilié professionnellement au 1, Via Ferruccio Pelli, CH-6901 Lugano, Suisse, Administrateur;
- Monsieur Tarcisio PICCO, né le 5 décembre 1951 à Cumiana (TO) (Italie), domicilié professionnellement au 1, Via Ferruccio Pelli, CH-6901 Lugano, Suisse, Administrateur;
- Monsieur Olivier CAGIOLIS, né le 14 mars 1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), domicilié professionnellement au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Administrateur.

Le commissaire aux comptes suivant:

CO.MO.I. CORPORATE ADVISORY SUISSE SAGL, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 1, Via Ferruccio Pelli, CH 6901 Lugano, Suisse, inscrite au Registre du commerce du canton du Tessin sous le numéro CHE-114.436.367.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SELUX S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014026936/24.

(140032192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 201.601,71.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 158.005.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société tenue au siège social en date du 17 février 2014

1. M. Hendrik Sluiters, né le 21 mars 1978 à Gennep, Pays-Bas, demeurant professionnellement à Zekeringstraat 33, NL-1014 Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé en tant que gérant avec effet au 17 février 2014, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Sterling Testing S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014026952/16.

(140032136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Tiafy SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 166.878.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 31 janvier 2014 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIAFY SPF, S.A.
Société anonyme, Société de Gestion de Patrimoine Familial
Signatures

Référence de publication: 2014027006/14.

(140032157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

**Waste Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Waste Systems S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.107.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Waste Systems S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.107 (the Company).

The Company was incorporated on March 30, 2005 pursuant to a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 782, page 37504, dated August 4, 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed dated January 31, 2008 enacted by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1307, page 62728, dated May 28, 2008.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and request the notary to record that:

I. The shareholder of the Company (the Shareholder) present or represented at the Meeting and the number of shares it holds are shown on an attendance list, signed by the representative of the Shareholder, the members of the Board of the Meeting and the undersigned notary. The aforesaid list shall remain attached to the present minutes and registered therewith. The proxy given shall be initialled *ne varietur* by the members of the Board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to the present deed.

II. As appears from the attendance list, the twenty thousand (20,000) shares of the Company, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) are represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced without the need of prior convening notices.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;
2. change of the Company's legal form so as to convert it from a public limited company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
3. subsequent amendments and full restatement of the articles of association of the Company so as to adapt them to the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
4. termination of the mandates of the directors of the Company and granting of a discharge;
5. appointment of a board of managers;
6. termination of the mandate of the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company and granting of a discharge;
7. amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above resolutions in the shareholders' register of the Company; and
8. miscellaneous.

IV. Now, therefore, the Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting resolves to waive the convening notices, the Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality but on the contrary with full corporate continuance, and to adopt the form of a private limited liability company (société à

responsabilité limitée) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence of the foregoing, the Meeting decides to change the name of the Company into “Waste Systems S.à r.l.”.

The activity as well as the purpose and the corporate object of the Company remain unchanged.

The share capital and the reserves remain unchanged as well as all the assets and liabilities items, the redemptions, the decreases and increases of value and the société à responsabilité limitée will continue the book entries and the accountancy held by the société anonyme.

All the transactions accomplished from this day by the société anonyme are considered having been done on behalf of the société à responsabilité limitée, in particular with regard to the drafting of the accountancy of the Company.

Each of the shares of the Company has been fully paid up before the conversion of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

As a result of the said conversion of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the twenty thousand (20,000) shares (actions), having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, shall be exchanged against the same number of new shares (parts sociales), having a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The Shareholder of the Company is:

- Investindustrial II L.P., a limited partnership registered under the laws of United Kingdom, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St Hélier (Jersey) JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies under number 222, represented by its general partner Investindustrial General Partner Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St Hélier (Jersey) JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies under number 74795, holding twenty thousand (20,000.-) shares in the share capital of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to fully restate the Articles which shall henceforth be reworded as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Waste Systems S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1 Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several approved independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The approved independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. General Provisions.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fourth resolution

The Meeting resolves upon the termination, with immediate effect, of the mandates of Eckart Vogler, Virginie Boussard, Marco Pierettori and Roger Neil Smith, as directors of the Company and grants them full discharge (quitus) for the exercise of their mandates as directors of the Company from the date of their appointment until the date of the present deed.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint, with immediate effect and for an unlimited duration, as managers of the Company:

- Mrs. Virginie Boussard, company manager, born on July 17, 1977 in Strasbourg (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Marco Pierettori, company manager, born on May 28, 1972 in Civitavecchia (Italy), residing professionally at 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland;
- Mr. Neil Smith, company manager, born on June 17, 1956 in Darwen (United Kingdom), residing professionally at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom; and
- Mr. Eckart Vogler, company manager, born on October 24, 1970 in Bremen (Germany), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Meeting resolves upon the termination, with immediate effect, of the mandate of KPMG Luxembourg as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, and grant them full discharge (quitus) for the exercise of their mandate as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company from the date of their appointment until the date of the present deed.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above resolutions in the shareholders' register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Waste Systems S.A., une société anonyme constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.107 (la Société).

La Société a été constituée le 30 mars 2005 suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 782, page 37504, en date du 4 août 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 31 janvier 2008 reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1307, page 62728, en date du 28 mai 2008.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire (le Secrétaire) et l'Assemblée a choisi comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire de la Société (l'Actionnaire) présent ou représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, après avoir été signées ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte;

II. Tel qu'il ressort de la liste de présence, les vingt mille (20,000) actions ayant une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Actionnaire a été préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
3. modifications subséquentes et refonte totale des statuts de la Société afin de refléter les changements à la forme juridique de la société à responsabilité limitée;
4. démission des administrateurs de la Société et quitus pour l'exercice de leurs mandats;
5. nomination des membres du conseil de gérance;
6. révocation du mandat du commissaire aux comptes de la Société et quitus pour l'exercice de son mandat;
7. modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, et pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des résolutions susmentionnées dans le registre des associés de la Société; et
8. divers.

IV. Sur ce, l'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Actionnaire se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société sans cessation de celle-ci, de sa forme juridique actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée e.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de changer le nom de la Société en «Waste Systems S.à r.l.».

L'activité et l'objet de la Société demeurent inchangés.

Le capital social et les réserves demeurent inchangés ainsi que les actifs, passifs, rachats, réduction et augmentation de la valeur et la société à responsabilité limitée reprendra la comptabilité tenue par la société anonyme.

Toutes les transactions accomplies à ce jour par la société anonyme sont considérées comme ayant été faites au nom de la société à responsabilité limitée, en particulier au regard du modèle des comptes de la Société.

Chacune des actions de la Société a été entièrement libérée avant la conversion de la Société en société à responsabilité limitée

En conséquence, les vingt mille (20,000) actions ayant une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune, seront échangées contre le même nombre de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

L'Actionnaire de la Société est:

- Investindustrial II L.P., une société en commandite régie par les lois de la Grande-Bretagne, ayant son siège social sis à Ogier House, The Esplanade, St Hélier (Jersey) JE4 9WVG, Iles Britanniques, immatriculée auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 222, représentée par son associé commandité Investindustrial General Partner Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social sis à Ogier House, the Esplanade, St Hélier (Jersey) JE4 9WVG, Iles Britanniques, immatriculée auprès de la Commission Financière de Jersey sous le numéro 74795, détenant vingt mille (20,000) actions dans le capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de la Société qui auront désormais le libellé suivant:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Waste Systems S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200,000 EUR), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un plusieurs gérants, nommé(s) par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandats. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée le cas échéant comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les démissions, à la date des présentes, de Virginie Boussard, Eckart Vogler, Marco Pierettori et Roger Neil Smith en tant qu'administrateurs de la Société, et de leur accorder quitus pour l'exercice de leurs mandats d'administrateurs de la date de leur nomination jusqu'à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, en qualité de gérants de la Société:

- Mme Virginie Boussard, gérante, née le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, (Italie), résidant professionnellement au 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse;

- M. Neil Smith, né le 17 juin 1956 à Darwen (Grande-Bretagne), résidant professionnellement au 180-186 Brompton Road, 3^e étage, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne; et

- M. Eckart Vogler, né le 24 octobre 1970 à Brême (Allemagne), résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, KPMG Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, et de lui accorder quitus pour l'exercice de ses fonctions de la date de sa nomination jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des résolutions susmentionnées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/154. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023797/605.

(140027991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Stelarlux Industrie S.A., Société Anonyme,

(anc. Stelarlux Industrie S.à r.l.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 158.446.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company ("société anonyme") qualified as family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial") "STELARLUX CAPITAL S.A.", established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 125102,

here represented by Mr. Jean-François CAEYMAEX, company director, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, (the "Proxyholder"), and Mr. Michel, Yves Marie Roman BOLLORE, company director residing in W8 7BY London, 17, Phillimore Place (United Kingdom).

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Stelarlux Industrie S.à r.l.", established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 158446, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 19, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 825 of April 27, 2011,

and that the articles of association (the "Articles") haven't been amended since;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Shareholder") of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, in order to transform it from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) into a public limited company ("société anonyme" - S.A.) and to restate completely the Articles in order to adapt them to the new form of the Company, without amendment to its essential elements, like its purpose.

This modification will have no impact on the continuation of the legal existence of the Company.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations and the depreciations.

The public limited company shall continue the bookkeeping and the accountancy held by the private limited liability company.

Consequently, the seven thousand five hundred (7,500) current corporate units are replaced by seven thousand five hundred (7,500) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The Sole Shareholder will receive an "S.A. share" against an "S.à r.l. share".

Report of the independent auditor

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies such change of form has been supervised by “Clybouv et Associés, réviseurs d’entreprises”, a private limited liability company, with registered office in L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, acting as independent qualified auditor (“réviseur d’entreprises agréé indépendant”) in the Grand Duchy of Luxembourg, under the signature of Mr. André CLYBOUW.

The conclusion of such report is the following:

Conclusion

“Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les dispositions de la norme relative aux diligences professionnelles du réviseur d’entreprises agréé dans le cadre d’apports autres qu’en numéraire telle qu’éditée par la CSSF. Nous formulons la conclusion que sur base de nos diligences, aucun fait n’a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actifs et passifs apportés lors de la transformation ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 3 décembre 2013”

Such report, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves:

- to change the name of the Company into “Stelarlux Industrie S.A.”;
- to proceed to a full restatement of the Articles in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the Company and by giving them the following wording:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There exists a public limited company (“société anonyme”) under the name of “Stelarlux Industrie S.A.” (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Law”).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, in particular in industrial companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other borrower.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other person. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, rent, develop and sell real estate located in Luxembourg and abroad.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors or by the sole director.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director, by a decision of the sole director.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed capital is fixed at seven hundred and fifty thousand Euros (750,000.- EUR), divided into seven thousand five hundred (7,500) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 3rd Wednesday of the month of October at 04:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;

d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;

e) a box for each resolution to be considered;

f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;

g) a mention of the place and date of execution of the form;

h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and

i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void." The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on June 1 and shall terminate on May 31 of the following year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the article of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67- 1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the manager until today for the accomplishment of his mandate.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the number of the members of the board of directors at three (3).

Are appointed as directors:

- Mr. Bruno VANNESSON, employee, born in Paris (France), on February 9, 1978, residing in L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), chairman of the board of directors;
- Mr. Olivier PEIFFER, company director, born in Mantes-la-Jolie (France), on May 15, 1962, residing in F-94300 Vincennes, 28, boulevard de la Libération;
- Mr. Michel Yves BOLLORÉ, company director, born in Boulogne-Billancourt (France), on December 8, 1945, residing in W8 7BY London, 17, Phillimore Place (United Kingdom).

The mandates of the directors will expire at the general annual meeting in the year 2019.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Clybouw et Associés, réviseurs d'entreprises", established and having its registered office in L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 77234, as statutory auditor, as required by the law about public limited companies, its mandate will expire at the general annual meeting in the year 2019.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "STELARLUX CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125102,

ici représentée par Monsieur Jean-François CAEYMAEX, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, (le "Mandataire"), et Monsieur Michel Yves Marie Roman BOLLORÉ, administrateur de sociétés, demeurant à W8 7BY Londres, 17, Phillimore Place (Royaume-Uni).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Stelarlux Industrie S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158446, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 825 du 27 avril 2011,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des Statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels, comme son objet social.

Cette modification n'aura aucun impact sur la continuité de la personnalité juridique de la Société.

Le capital social et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les plus-values et les moins-values.

La société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Par conséquent, les sept mille cinq cents (7.500) parts sociales actuelles sont remplacées par sept mille cinq cents (7.500) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

L'Associé Unique recevra une "action S.A." en échange d'une "part sociale S.à r.l."

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par "Clybouw et Associés, réviseurs d'entreprises", une société à responsabilité limitée constituée, avec siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur André CLY-BOUW.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les dispositions de la norme relative aux diligences professionnelles du réviseur d'entreprises agréé dans le cadre d'apports autres qu'en numéraire telle qu'édictée par la CSSF. Nous formulons la conclusion que sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des actifs et passifs apportés lors de la transformation ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 3 décembre 2013"

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le Mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide:

- de modifier la dénomination de la Société en "Stelarlux Industrie S.A."; et
- de procéder à une refonte totale des Statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et leur donnant la teneur suivante:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Stelarlux Industrie S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et plus spécifiquement, dans des sociétés actives dans le secteur de l'industrie, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre emprunteur.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre personne. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques. La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La capital souscrit de la Société est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), divisé en sept mille cinq cents (7.500) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} mercredi du mois d'octobre à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul." L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} juin de chaque année et se terminera le 31 mai de l'année suivante.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner entière décharge au gérant pour l'accomplissement de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Bruno VANNESSON, employé, né à Paris (France), le 9 février 1978, demeurant à L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), président du conseil d'administration;

- Monsieur Olivier PEIFFER, dirigeant d'entreprises, né à Mantes-la-Jolie (France), le 15 mai 1962, demeurant à F-94300 Vincennes, 28, boulevard de la Libération;

- Monsieur Michel Yves BOLLORÉ, administrateur de sociétés, né à Boulogne- Billancourt (France), le 8 décembre 1945, demeurant à W8 7BY Londres, 17, Phillimore Place (Royaume-Uni).

Les mandats des administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Clybouw et Associés, réviseurs d'entreprises", établie et ayant son siège social à L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77234, à la fonction de commissaire aux comptes, comme requis par la loi sur la société anonyme, son mandat expirera l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-F. CAEYMAEX, M. Y. M. R. BOLLORE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2013. LAC/2013/57799. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014023679/597.

(140028329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

GWM GIOCONDA Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 184.473.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, L-4030.

There appeared:

GWM GP Holding (Luxembourg) S.A., a public limited company existing and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 31, Grand rue L-1661 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 171.518

represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-Sur-Alzette, pursuant to a proxy dated 17th December 2013

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of incorporation of a company which they form between themselves:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of GWM GIOCONDA Asset Management S.A..

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 17 hereof.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

3.2 The Company may further provide both asset management services as well as management and investment advisory services in general, including but not limited to the analysis of problems associated with the goals, objectives, policies, strategies, products, administration, organization, and the principal functional or operating areas of clients as well as the recommendation of practical solutions to these problems; and the assistance with implementation of the relevant strategies.

In particular, the services might include also the following services related to investment activities: (i) advice in relation to the purchase, subscription, acquisition or dealing in investments and securities and the sale, redemption, exchange, variation or transposition of the same; (ii) advice in connection with the investment and reinvestment of assets and securities including, inter alia and not exhaustively, the drafting of reports in order to allow the management or the advisors of the relevant investment entity to evaluate the main financial features of any investment and reinvestment of assets and securities; (iii) assistance within the management of the assets, including, inter alia and not exhaustively to monitor the investments, in particular to provide periodic reports to the management and/or the advisors on the trend of their business and other material information and any assistance to identify potential investment opportunities for the investment entity; (iv) assistance in providing the information and documentation which is necessary for the management, the advisors or the advisory committee of the investment entity to carry out its activities compliant with the relevant investment policy; and (vi) generally provide any service directly linked, specific or essential to the services listed above as may reasonably be required by the investment entity, its management or its advisors and which are in the best interest of the investors in the investment entity.

3.3 Furthermore the Company may establish, manage, develop, dispose and grant licenses of a portfolio of intellectual properties rights of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option intellectual properties rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange, license or otherwise.

3.4 The Company may also secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the intellectual property rights it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1 The Company has an issued and subscribed share capital (the "Issued and Subscribed Share Capital") of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) class A shares (the "A Share(s)" or the "Shares"), with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each (the "A Shares Subscribed Amount") held by the holders of A Shares (the "A Shareholder(s)" or the "Shareholder(s)")

5.2 In addition to the A Shares Subscribed Amount (if any) as defined here above, there may be set up separate premium accounts into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred (the "Premium"). The amounts of said premium accounts may be used to provide for the payment of shares of their respective class which the Company may redeem from the shareholders of the class in question. The A Shares Subscribed Amount shall be hereafter referred to as the "A Shares Principal Amount".

5.3 The Company shall have an authorized share capital (the "Authorized Share Capital") of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) to be divided into one thousand (1,000) A Shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share.

Without prejudice to elsewhere in these Articles, the Shareholders shall be entitled and shall always have a preferential subscription right proportional to the respective shareholding when from time to time the board of directors decides

and approves to issue new Shares in compliance with articles 5.4. and 5.5. up to the limit of the Authorized Share Capital and for a period of 30 working days since the formal notice to be immediately notified by the board of directors to the A Shareholders with regard to any and all resolution approved in respect of articles 5.4. and 5.5.

5.4 The board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of these Articles in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to increase in one or several times the Issued and Subscribed Share Capital within the limits of the Authorized Share Capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under such terms and conditions as the board of directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without a Premium, and to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the Issued and Subscribed Share Capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the Authorized Share Capital, the present Article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

5.5 The Company's shares will be issued in bearer form only. As far as the Issued and Subscribed Share Capital is concerned, shares shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in full in respect of such shares. The Company shall consider the person in possession of a share certificate as the full owner of the shares referred to in such certificate.

5.6 Bearer shares shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the majority of the directors. The signature may be handwritten, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors, but in such case, it must be handwritten.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

5.7 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

5.8 If at any time before the listing or initial public offering of the Shares, or the sale of the majority of the Shares to any third party (the "Liquidity Event(s)") a Shareholder (the "Proposing Shareholder") wishes to transfer all or part of its shares to a third party buyer (the "Offered Shares"), it shall first make an offer to the other Shareholder(s) (the "Entitled Shareholder(s)") in a written notice (the "Transfer Notice") setting out the details and price of the Offered Shares and any other terms which the Proposing Shareholder is willing to accept (together, the "Terms").

The Entitled Shareholders shall, within sixty (60) business days of receipt of the Transfer Notice (the "Offer Deadline"), either:

- a) serve a written notice (the "Pre-emption Notice") on the Proposing Shareholder accepting the offer on the Terms of the Transfer Notice; or
- b) serve a written notice (the "Refusal Notice") on the Proposing Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice; or
- c) serve a written notice (the "Tag-Along Notice") on the Proposing Shareholder requiring the Proposing Shareholder to procure that a proportionate amount of the Entitled Shareholders' Shares shall be transferred to the third party buyer on the Terms of the Transfer Notice; or

Where the Entitled Shareholders give a Pre-emption Notice, (i) the Offered Shareholder shall transfer and (ii) the Entitled Shareholders shall acquire the Offered Shares.

Delivery of the Tag-Along Notice shall constitute a binding commitment on the part of the Entitled Shareholders to transfer a proportionate amount of their shares to the third party buyer on the Terms of the Transfer Notice.

If the Entitled Shareholders do not serve a Pre-emption Notice, a Refusal Notice or a Tag-Along Notice or fail to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Proposing Shareholder shall be free to sell to the third party buyer on the Terms of the Transfer Notice.

5.9 For the purposes of the present article, a Qualifying Offer means a bona fide offer to any Entitled Shareholder of the Company (the "Solicited Shareholder(s)") in writing by or on behalf of a third party (the "Offeror") to acquire on arm's length terms all of the Shares of the Company before a Liquidity Event.

If the Solicited Shareholder wishes to accept a Qualifying Offer, then it shall give sixty (60) days' written notice (the "Dragalong Notice") to all other Shareholders of its wish to accept the Qualifying Offer and such Shareholders shall become bound to accept the Qualifying Offer in respect of their Shares on the same terms and subject to the same conditions as those being offered to the Solicited Shareholder, including, where applicable, payment of fees, taxes, commissions and expenses, the giving of any representation or warranty provided to the Offeror and the giving of indemnities to the Offeror and any person advising in connection with the sale. The Drag-Along Notice shall set out the terms and conditions of the Qualifying Offer.

Art. 6. Increase of capital. The Issued and Subscribed Share Capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 17 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Convening notices for every general meeting of the Shareholders shall contain the agenda of the meeting and take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, into the Luxembourg official gazette (the Mémorial) and a Luxembourg newspaper.

The notices to be addressed to the Shareholders pursuant to article 5.3, 5.8 and 5.9 of the present Articles shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, into the Luxembourg official gazette (the Mémorial) and a Luxembourg newspaper.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law or the present Articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday of the month of June at 10.00 a.m. and for the first time in 2015.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of one to three members who need not be shareholders of the Company.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of the majority of the directors or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2014.

Art. 15. Appropriation of profits.

15.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of any and all cost, general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the board of directors represents the net profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the Issued and Subscribed Capital of the Company, as stated or as increased or reduced from time to time in accordance with the article 5 above. As for the purpose of the present article, the principal amount of Shares is considered to be equal to the par value and the share premium of all the issued and subscribed Shares as determined at the last day of the last accounting year of the Company.

15.2 For the remaining balance, the Shareholders' General Meeting, upon proposal of the board of directors and without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, shall determine the allocation of distributable profits or reserves and the timing and amount of distributions of distributable profits or reserves.

15.3 It is provided that any and all liquidation proceeds, will be distributed only (i) after any and all Outstanding Debt of the Company as defined hereunder and any interest or other amounts accrued thereon are fully repaid, and (ii) substantially all of the assets of the Company consist of cash or cash equivalents or publicly traded securities not subject to transfer restrictions, in the same order of priority as set forth under paragraphs 15.1 and 15.2 above.

For the purposes of this order of priority, any prior Distribution made in respect of a share pursuant to Article 15.2 shall be deemed to have been distributed as part of the liquidation proceeds pursuant to this Article 15.3.

15.4 For the purpose of the present Article 15, the following terms have the indicated meanings:

(a) "Distribution" means every distribution made by the Company either out of distributable earnings, or made by repayment/compensation of capital and/or Premium, or by way of redemption of issued shares; and

(b) "Outstanding Debt" means debt financing, if any, granted to the Company (and including but not limited to any debt financing granted by way of a facility agreement or a bond issue), or any refinancing of such debt financing, in order to allow the Company to fulfil its payment obligations related to investments including purchase of interests in other companies, plus Shareholders' loans, if any.

15.5 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law.

Art. 16. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended and any other relevant legislation.

Transitional dispositions

The first accounting period will start at the date of formation of the Company and will end on December 31, 2014.

The first general assembly of the shareholders will be held in 2015.

Subscriptions

The shares have been subscribed follows:

Subscriber	Number of subscribed shares	Par value	Payment
GWM GP (Luxembourg) prequalified Holding S.A.,	310 class A shares	EUR 100	EUR 31,000
Total:	310	EUR 100	EUR 31,000

The shares have been fully paid up. The shares were completely released by payment in cash, so that EUR 31.000 (thirty one thousand Euros) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 and those set in articles 26-3 and 26-5 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed directors for a one year period ending at the next annual general meeting:

- Mr. Andrea Lizzio, born on 27/03/1979 in Roma (Italy), residing professionally at 31, Grand Rue, L-1161 Luxembourg,
- Mr. Charles Emond, born on 28/03/1955 in Arlon (Belgium), residing professionally at 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg,

Second resolution

The general meeting appoint as statutory auditor for a one year period ending at the next annual general meeting:

Finsev S.A., 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B n°103.749.

Third resolution

The registered office is fixed at 31, Grand Rue at L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

GWM GP Holding (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 31, Grand rue L-1661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg sous le numéro B 171.518

Représenté aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso -Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 décembre 2013.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Raison sociale, dénomination. Par la présente, il est établi entre les propriétaires des actions une Société sous la forme d'une société anonyme dénommée GWM GIOCONDA Asset Management S.A..

Art. 2. Durée. La société est établie pour une durée indéterminée. La société peut être dissoute à tout moment par le biais d'une résolution des actionnaires adoptée conformément aux dispositions prévues en matière d'amendement des présents Statuts, tel que prévu à l'Article 17 de la présente.

Art. 3. Objet.

3.1 La société peut exécuter toutes les transactions se rapportant, de manière directe ou indirecte, à la prise de participations dans toute entreprise de quelque forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement desdites participations au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société peut plus particulièrement utiliser ses fonds en vue de la création, la gestion, le développement et la cession d'un portefeuille consistant en tout type de titre et de droit de propriété intellectuelle de quelque origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir au moyen de contributions, souscriptions, prises fermes ou option d'achat et toute autre manière de quelque sorte tout type de titre et de droit de propriété intellectuelle, faire développer et réaliser ceux-ci par le biais de la vente, du transfert, de l'échange ou de toute autre manière. La société peut fournir de l'assistance (au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou de titres ou de toute autre manière) à des sociétés ou à d'autres entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui forme une partie du groupe de sociétés auquel la société appartient (telles que, de manière non limitative, les actionnaires ou les entités affiliées). En règle générale, la société peut de même exécuter tout type de transaction financière, commerciale, industrielle, personnelle ou immobilière, prendre tout type de mesure en vue de sauvegarder ses droits et effectuer tout type de transaction de quelque sorte se trouvant directement ou indirectement liée à son but ou digne de promouvoir son développement.

La société peut effectuer tout type d'emprunt de quelque forme, en ce y compris l'offre publique. Elle peut effectuer des émissions au moyen de placements, de notes, d'obligations et d'obligations non garanties privées et publics et de tout type de dette à long terme, convertible ou non, et/ou titres de capitaux propres. Elle peut donner des garanties et octroyer des titres en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société peut par ailleurs donner en gage, transférer, grever ou autrement créer des titres portant sur l'ensemble ou une partie de ses actifs.

3.2 La Société peut par ailleurs fournir des services de asset management et aussi bien des services conseils généraux en matière de gestion et d'investissement y compris mais non limitée à l'analyse des problèmes associés avec les buts, les objectifs, les politiques, stratégies, produits, l'administration, l'organisation et les principaux domaines fonctionnels ou d'exploitation de clients ainsi que la recommandation de solutions pratiques à ces problèmes, et l'assistance à la mise en oeuvre des stratégies pertinentes.

En détail, les services de conseil en investissement peuvent également inclure les services suivants liés aux activités d'investissement: (i) des conseils relatifs à l'achat, la souscription, l'acquisition ou la vente de placements et les titres et la vente, de rachat, l'échange, la modification ou la transposition des précités, (ii) des conseils liés à l'investissement et au réinvestissement des actifs et des titres incluant, inter alia et non limitativement, la rédaction de rapports afin de permettre à la direction ou aux conseillers de l'entité d'investissement pertinentes pour évaluer les principales caractéristiques financières des tout investissement et le réinvestissement des actifs et des titres, (iii) l'assistance dans la gestion des actifs, y compris, notamment et de manière non exhaustive pour contrôler les investissements, en particulier de fournir des rapports périodiques à la gestion et/ou les conseillers sur l'évolution des leurs affaires et autres renseignements importants et toute aide pour identifier les possibilités d'investissement pour l'entité d'investissement, (iv) l'assistance en fournissant l'information et de documentation qui est nécessaire à la gestion, les conseillers ou le comité consultatif de l'entité d'investissement pour mener à bien ses compatible avec les activités pertinentes de la politique d'investissement, et (vi) en règle générale, fournir tout service directement lié, spécifique ou essentiel pour les services cités plus haut, tel que juge nécessaire et raisonnable par l'entité d'investissement, sa direction ou ses conseillers et revêtant le plus haut intérêt pour les investisseurs dans l'entité d'investissement.

3.3 Par ailleurs, la société peut établir, diriger, développer, céder et octroyer des licences d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque origine en vue de l'acquisition, par l'intermédiaire d'investissements, de souscriptions, de prise fermes ou d'options de droits de propriété intellectuelle dans le but de réaliser ceux-ci au moyen de la vente, du transfert, de l'échange, de la licence ou de toute autre manière.

3.4 La société peut également garantir le paiement de toute somme d'argent, l'acquittement de tout type de passif et le respect ou l'exécution de tout type d'obligation par la société ou ses filiales par le biais de toute charge sur la totalité et quelque partie de l'entreprise ou des actifs de la société incluant, de manière non limitative, les droits de propriété intellectuelle qu'elle détient directement ou indirectement et les actions qu'elle détient dans ses filiales.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la municipalité de Luxembourg sur décision du conseil d'administration. Dans ce cas, le conseil d'administration peut, conformément aux dispositions légales, décider de transférer le siège social vers tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg. Les succursales ou les autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par le biais d'une résolution prise par le conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration déterminerait que des évolutions politiques, économiques ou sociales extraordinaires seraient apparues ou seraient imminents, lesquelles interféreraient avec les activités normales de la société à l'endroit de son siège social ou, avec les facilités de communication entre ledit siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la complète cessation de ces circonstances anormales; lesdites mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société laquelle restera, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital – Actions et certificats d'action.

5.1 La société dispose d'un capital social émis et souscrit (le "capital social émis et souscrit") de trente et un mille Euros (31.000.- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de classe A (les "actions de classe A" soit les "actions"), avec une valeur nominale unitaire de cent Euros (100.-EUR) (le "montant souscrit en actions A") détenus par les titulaires des actions de classe A (les "actionnaires A" soit les "actionnaires").

5.2 En plus du montant souscrit en actions de classe A (si effectif) tel que défini ci-dessus, il est possible d'établir des comptes primes d'émission séparés, vers lesquels toute prime payée pour toute action en plus de la valeur nominale est transférée (la "prime"). Les montants desdits comptes primes d'émission peuvent être utilisés pour assurer le paiement des actions de leur classe respective que la société serait susceptible de racheter aux actionnaires de la classe en question. Ci-après, il sera respectivement fait référence au montant souscrit en actions de classe A ainsi qu'à la prime afférente en tant que "capital des actions de classe A".

5.3 La société disposera d'un capital social autorisé (le "capital social autorisé") de cent mille Euros (100.000.- EUR) à diviser en mille (1.000) actions de classe A avec une valeur nominale de cent (100.-EUR) par action

Sans préjudice des dispositions prévues dans les présents Statuts, les Actionnaires A seront habilités à bénéficier et disposeront toujours d'un droit de souscription préférentiel proportionnel à leur détention respective d'actions lorsque le conseil d'administration décide de et approuve de temps à autre l'émission de nouvelles actions conformément aux articles 5.4. et 5.5. dans les limites du capital social autorisé et pour une période de 30 jours ouvrables à compter de l'avis formel à notifier immédiatement par le conseil d'administration aux Actionnaires A en ce qui concerne toute résolution approuvée eu égard aux articles 5.4. et 5.5.

5.4 Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à augmenter à une ou plusieurs reprises le capital social émis et souscrit conformément aux limites du capital social autorisé. Ladite augmentation du capital peut être souscrite et émise conformément aux conditions générales déterminées par le conseil d'administration, plus spécifiquement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions autorisées à être souscrites et émises, lequel déterminera encore le moment et le nombre d'actions autorisées en vue de la souscription et de l'émission, si les actions autorisées doivent être souscrites avec ou sans prime, et dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en espèces, soit en actifs autres que les espèces. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou directeur de la société ou à toute autre personne dûment autorisée les missions de d'acceptation des souscriptions et de réception des paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité desdites augmentations de capital. Après chaque augmentation du capital social émis et souscrit exécutée dans la forme légalement requise par le conseil d'administration conformément aux limites du capital social autorisé, le présent article des Statuts sera, par conséquent, rectifié en fonction de cet amendement.

5.5 Les actions de la société seront émises au porteur uniquement. Pour autant que le capital social émis et souscrit soit concerné, les actions seront uniquement émises dès l'acceptation des souscriptions et sujettes à la réception du paiement intégral en ce qui concerne lesdites actions. La société considérera la personne en possession d'un certificat d'action comme le plein propriétaire des actions dont référence dans ledit certificat.

5.6 Les actions au porteur seront signées par le seul administrateur ou, en cas de pluralité des administrateurs, par la majorité des administrateurs. La signature doit être manuscrite, en fac-similé ou apposée au moyen d'un tampon. La signature peut aussi être apposée par une personne déléguée à cette fin par le conseil d'administration, mais dans tel cas, la signature doit être manuscrite.

Le transfert d'actions au porteur s'effectuera par la simple livraison du certificat.

Au choix de leur propriétaire, les actions peuvent être créées sous la forme de certificats représentant des actions individuelles ou de certificats représentant deux (2) actions ou davantage.

5.7 La société peut racheter ses propres actions conformément aux limites prévues par la loi.

5.8 Si, à quelque moment avant la cotation ou l'émission d'actions nouvelles ou la vente de la majorité des actions à quelque tiers (l'"opération visant l'obtention de liquidités"), un actionnaire (l'"actionnaire proposant") souhaite transférer la totalité ou une partie de ses actions à un acheteur tiers (les "actions proposées"), il fera d'abord une offre aux autres actionnaires existants (l'/les "actionnaire(s) habilité(s)") dans un avis écrit (l'"avis de transfert") exposant les détails et le prix des actions proposées et les autres conditions de quelque nature que l'actionnaire proposant est disposé à accepter (ensemble, les "conditions").

Dans un délai de soixante (60) jours ouvrables à compter de la réception de l'avis de transfert (l'"échéance de l'offre"), les actionnaires habilités pourront soit:

d) Délivrer un préavis écrit (l'"avis de préemption") à l'actionnaire proposant en acceptant l'offre aux conditions de l'avis de transfert; soit

e) Délivrer un préavis écrit (l'"avis de refus") à l'actionnaire proposant en refusant l'offre comprise dans l'avis de transfert; soit

f) Délivrer un préavis écrit (l'"avis de sortie conjointe") à l'actionnaire proposant en demandant à l'actionnaire proposant d'obtenir qu'un montant proportionnel des actions des actionnaires habilités seront transférées à un acheteur tiers aux conditions de l'avis de transfert; soit

Lorsque les actionnaires habilités donnent un avis de préemption, (i) l'actionnaire destinataire de l'offre s'engage à transférer et (ii) les actionnaires habilités s'engagent à acquérir les actions proposées.

La délivrance de l'avis de sortie conjointe constituera un engagement irrévocable pour le compte des actionnaires habilités, lesquels transféreront un montant proportionnel de leurs actions à l'acheteur tiers aux conditions de l'avis de transfert.

Si les actionnaires habilités ne délivrent pas d'avis de préemption, d'avis de refus ou d'avis de sortie conjointe ou manquent de réagir à l'avis de transfert à l'échéance de l'offre, l'actionnaire proposant sera libre de vendre à l'acheteur tiers aux conditions de l'avis de transfert.

5.9 Aux fins du présent article, une offre habilitante désigne une offre sérieuse à tout actionnaire habilité de la société (l'/les "actionnaire(s) sollicité(s)") faite par écrit par ou au nom d'un tiers (l'"auteur de l'offre") en vue d'acquérir au prix du marché la totalité des actions de la société avant une opération visant l'obtention de liquidités.

Si l'actionnaire sollicité souhaite accepter une offre habilitante, il donnera dans ce cas un préavis écrit de soixante (60) jours (l'"avis d'entraînement") à tous les autres actionnaires concernant son souhait d'accepter l'offre habilitante, lesdits actionnaires seront tenus d'accepter l'offre habilitante en ce qui concerne leurs actions aux mêmes conditions et sujettes aux mêmes conditions que celles proposées à l'actionnaire sollicité, en ce y compris, si applicable, le paiement d'honoraires, de taxes, de commissions et de frais, l'octroi de quelque représentation ou garantie à l'auteur de l'offre et l'octroi d'indemnités à l'auteur de l'offre et à toute personne consultante en relation avec la vente. L'avis d'entraînement exposera les conditions générales de l'offre habilitante.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital social émis et souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par le biais d'une résolution des actionnaires adoptée conformément aux dispositions prévues en matière d'amendement des présents Statuts, tel que prévu à l'Article 17 de la présente.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la société représentera la totalité des actionnaires de la société. Elle disposera des pouvoirs les plus larges en vue d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier des actes relatifs aux opérations de la société.

Le quorum et la date requis par la loi régiront la convocation et la conduite de l'assemblée des actionnaires de la société, sauf dispositions divergentes prévues dans la présente.

Les convocations pour chaque assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour de la réunion et prendre la forme d'annonces publiées à deux reprises, avec un intervalle minimum de huit (8) jours, et huit (8) jours avant l'assemblée, dans la gazette officielle du Luxembourg (le Mémorial) et un journal luxembourgeois.

Les avis à être adressées aux actionnaires conformément aux articles 5.3, 5.9 et 5.10 des présents statuts doit prendre la forme d'annonces publiées à deux reprises, avec un intervalle minimum de huit (8) jours, dans la gazette officielle du Luxembourg (le Mémorial) et un journal luxembourgeois.

Chaque action donne droit à un vote. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, par télécopie, télégramme, télex ou transmission électronique, pour autant que l'authenticité de cette dernière soit établie.

A l'exception des dispositions divergentes prévues par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions prises lors d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour participer à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut dans ce cas se tenir sans notification ou publication préalable.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la société ou en tout autre lieu à Luxembourg tel que spécifié dans l'avis d'assemblée le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2015.

Si ledit jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle des actionnaires peut se tenir à l'étranger si, selon le jugement définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates tels que spécifiés dans les convocations respectives des réunions.

Art. 9. Conseil d'administration. La société sera dirigée par un conseil d'administration composé de un à trois membres, actionnaires ou non.

Le nombre d'administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période de six ans maximum et exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Un administrateur peut être destitué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment par le biais d'une résolution adoptée par les actionnaires.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour cause de décès, de départ à la retraite ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, par un vote à la majorité, un administrateur afin de pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres et peut choisir un vice-président parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, lequel ne doit pas être un administrateur. Il sera responsable de la rédaction du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs à l'endroit stipulé dans l'avis de réunion.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration, mais, en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent désigner un autre président pro tempore par vote à la majorité présente lors de ladite réunion.

Pour toute réunion, une convocation écrite sera donnée par le conseil d'administration à l'ensemble des administrateurs au moins vingt-quatre heures à l'avance de l'heure fixée pour ladite réunion, à l'exception de circonstances d'urgence, dans quel cas la nature desdites circonstances sera exposée dans l'avis de réunion. Cet avis peut être retiré par consentement écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex de chaque administrateur. Un avis séparé ne sera pas nécessaire pour les réunions lors desquelles tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour les réunions individuelles se tenant à des dates et en des lieux prévus dans un horaire précédemment adopté par résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant un autre administrateur comme son mandataire par écrit, par télécopie, télégramme, télex ou transmission électronique, pour autant que l'authenticité de cette dernière soit établie.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs est présente ou représentée. Toute décision sera prise à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à ladite réunion..

Au cas où quelque administrateur ou directeur de société pourrait présenter quelque intérêt personnel dans quelque transaction de la société (hormis celui résultant de l'exercice de son mandat d'administrateur, directeur ou salarié dans l'autre partie contractante), ledit administrateur ou directeur notifiera le conseil d'administration dudit intérêt personnel et n'examinera pas lesdites transactions, ni ne votera à leur égard, et il sera fait rapport de l'intérêt dudit administrateur ou directeur à cet égard lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes de prendre part à la réunion, d'écouter les autres participants et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut aussi uniquement se tenir au moyen d'une téléconférence. La participation à une réunion par ces moyens est équivalant à une participation en personne à ladite réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires au moyen d'une circulaire pour exprimer son approbation par écrit, télégramme, télex ou copie ou tout moyen similaire de communication. La totalité formera le procès-verbal donnant la preuve de la résolution.

Art. 11. Procès-verbal des assemblées du conseil d'administration. Le procès-verbal de chaque réunion du conseil d'administration sera signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé ladite réunion ou par deux administrateurs.

Des copies ou des extraits desdits procès-verbaux susceptibles d'être produits à l'occasion de procédures judiciaires ou autres seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus vastes pour exécuter tous les actes en matière d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires entrent dans le cadre des compétences du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs en vue de la conduite de l'administration quotidienne et de la gestion des affaires de la société et la représentation de la société pour lesdites administration et gestion, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout / tous les membre(s) du conseil d'administration le (s)quel(s) peu(ven)t constituer des commissions délibérant conformément aux conditions telles que déterminées par le conseil d'administration. Il peut aussi conférer tous les pouvoirs et des mandats spéciaux à toute personne, n'étant pas obligatoirement administrateur, nommer et révoquer tous les directeurs et employés et fixer leurs rémunérations.

Art. 13. Signatures irrévocables. La société sera liée par la signature conjointe de la majorité des administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle / auxquelles ledit droit de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Exercice comptable. L'exercice comptable de la société débutera le premier jour de janvier de chaque année et prendra fin le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice comptable lequel débutera à la date de la formation de la société et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 15. Affectation des bénéfices..

15.1 Le solde créditeur sur le compte de résultat, après déduction de l'ensemble des coûts de toute nature, frais généraux, charges sociales, valeurs non encaissables et provisions pour les éventualités passées et futures tel que déterminé par le conseil d'administration représente les bénéfices nets. Des bénéfices annuels nets de la société, 5% (cinq pour cent) seront affectés aux réserves légales. Cette affectation cessera d'être requise dès que lesdites réserves légales s'élèveront à 10% (dix pour cent.) du capital émis et souscrit de la société, tel que indiqué ou augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 précité. Conformément aux fins du présent article, le montant principal des d'actions est considéré comme égal à la valeur nominale et à la prime d'émission d'action de la totalité des actions émises et souscrites tel que déterminé le dernier jour du dernier exercice comptable de la société.

15.2 Pour le solde restant, l'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration et sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, l'affectation des bénéfices ou réserves distribuables ainsi que la détermination du moment propice pour les distributions des bénéfices ou réserves distribuables.

15.3 Il est prévu que la totalité du produit de toute liquidation, incluant, de manière non limitative, le capital nominal des actions sera uniquement distribuée (i) après que la totalité des dettes en cours de quelque nature de la société, telles que définies dans la présente, et tout intérêt couru ou autres montants acquis soient entièrement remboursés, et (ii) en substance la totalité des actifs de la société consiste de liquidités ou d'équivalents en espèces ou de titres négociés en bourse non soumis aux restrictions en matière de transfert, dans le même ordre de priorité que celui établi aux paragraphes 15.1 et 15.2 ci-dessus.

Aux fins dudit ordre de priorité, il sera considéré que toute distribution préalablement réalisée en ce qui concerne une action conformément à l'Article 15.2 sera réputée avoir été distribuée à titre de partie du produit de la liquidation conformément à cet Article 15.3.

15.4 Aux fins du présent Article 15, les conditions suivantes présentent les significations indiquées:

(a) "Distribution" désigne toute distribution effectuée par la société soit à partir des bénéfices distribuables, soit par le biais d'un remboursement / rémunération du capital et / ou prime soit au moyen du rachat des actions émises; et

(b) "Dettes en cours" désigne un financement par emprunt, si effectif, accordé à la société (et incluant, de manière non limitative, tout financement par emprunt octroyé au moyen d'une convention de prêt ou une émission d'obligations), ou tout refinancement dudit financement par emprunt afin de permettre à la société de remplir ses obligations de paiement liées aux investissements, en ce y compris l'acquisition de participations dans d'autres sociétés, en plus des emprunts actionnaires, si effectifs.

15.5 La distribution de dividendes intérimaires est autorisée et soumise aux conditions définies par la loi.

Art. 16. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (lesquels peuvent être des personnes physiques ou morales) désignés par l'assemblée des actionnaires effectuant ladite dissolution et laquelle déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 17. Amendement des Statuts. Les présents Statuts peuvent être amendés de temps à autre par l'assemblée des actionnaires. Ils sont soumis au quorum et aux obligations en matière de vote prévues par le droit luxembourgeois.

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi du dix août mille neuf cent quinze relative aux sociétés commerciales ainsi que ses amendements et toute autre législation pertinente.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2015.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant souscrit
GWM GP Holding (Luxembourg) S.A. susmentionnée	310 actions de classe A	EUR 100	EUR 31.000
Total	310 actions	EUR 100	EUR 31.000

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.500,-).

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes ci-après sont nommées administrateurs pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale ordinaire:

- M. Andrea Lizzio, né le 27/03/1979 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 31, Grand Rue, L-1161 Luxembourg,
- M. Charles Emond, né le 28/03/1955 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg,

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale ordinaire:

Finsev S.A., 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B n°103.749.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 31, Grand Rue à L1661 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17334. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014024052/646.

(140029093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Meropa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.967.

L'an deux mille treize, le trente et un décembre,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Peter Hansson, né le 24 mars 1970 à Järfälla, Suède, résidant à 1, Poppelsvagen, S - 167 53 Bromma, Suède, (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 18 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Meropa S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 133.967, constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3000 du 27 décembre 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1026 du 18 mai 2009.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, le premier (1^{er}) alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has its registered office in the Municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Version française:

«Le siège social est établi dans la Municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de destituer:

- Madame Ingrid Moinet, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Madame Noëlla Antoine, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, Belgique avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

comme gérants de classe A de la Société avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2013 à 23.59 heures, les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de classe A:

a) Madame Wilhelmina von Alwyn-Steennis, administrateur, née le 29 août 1967 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

b) Monsieur Peter Hansson, né le 24 mars 1970 à Järfälla, Suède, résidant à 1, Poppelsvagen, S - 167 53 Bromma, Suède;

Gérants de classe B:

c) Monsieur Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel,

d) Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 in Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer à L-1748 Luxembourg-Findel.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de renommer dans les versions anglaise et française des statuts de la Société la section Gérance/Management comme suit:

Version anglaise:

“ Management, Powers and Representations ”

Version française:

«Conseil de Gérance, Pouvoirs et Représentations»

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier, dans les versions anglaise et française, l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers"). In this case, the Board of Managers will be composed of one or more class A managers (the "Class A Managers") and one or more class B managers (the "Class B Managers").

A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholder's Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realize any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholder.

Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

- if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;
- if the Company has more than one Manager, the joint signature of any one Class A Manager and of any one Class B Manager;
- the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with paragraph 7 of this Article.

The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any one Class A Manager and any one Class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to one Manager and/or one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under paragraph 12 of this Article.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least one of the Class A Managers and one of the Class B Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, including the favorable vote of at least one Class A Manager and at least one Class B Manager.

A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.”

Version française:

« **Art. 12.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

Si la Société est administrée à un moment par un Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme "Gérant Unique".

Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Dans ce cas, le Conseil de Gérance sera composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour cause légitime par une Résolution de l'Associé prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

Le Gérant Unique, si la Société ne détient qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour réaliser tout objet de la Société, sous réserve de celles qui suivant la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts doivent être décidées par l'Associé.

Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

- si la Société a un Gérant Unique, la signature unique de ce Gérant Unique;
- si la Société a plusieurs Gérants, la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B;
- la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'alinéa 7 de cet Article.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants dans la Société, tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement, peuvent déléguer toute partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs d'un tel mandataire, ses responsabilités et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de son mandat et toute autre condition pertinente de son mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant par une convocation dans un délai raisonnable. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'alinéa 12 de cet Article.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple, comprenant le vote favorable d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputés, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom des Gérants concernés.

Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.»

Dont acte, fait et passé à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 janvier 2014. REM/2014/128. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022862/171.

(140027203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

San Prince Management, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.017.

L'an deux mille quatorze.

Le quatre février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAN PRINCE MANAGEMENT, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.017 (NIN 2007 2220 960),

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1867 du 3 septembre 2007.

Le capital social s'élève à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31.-) chacune, libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%).

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue,

qui désigne comme secrétaire Madame Vannaret TRAPANI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie POUSSIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Constatation de la libération intégrale du capital social.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de CENT QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 149.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 180.000.-) sans création d'actions nouvelles.

4.- Libération du montant de CENT QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 149.000.-) moyennant un paiement en numéraire par l'actionnaire unique.

5.- Fixation de la nouvelle valeur nominale au montant de CENT QUATRE-VINGTS EURO (€ 180.-) par action, de sorte que le capital social de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 180.000.-) est divisé en mille (1.000) actions de CENT QUATRE-VINGTS EURO (€ 180.-) chacune.

6.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 180.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT QUATRE-VINGTS EUROS (€ 180.-) chacune.

7.- Mandat au Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que l'actionnaire unique a libérée les mille (1.000) actions en numéraire à concurrence de soixante-quinze pour cent (75%) restant représentant un montant total de VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 23.250.-), de sorte que toutes les actions se trouvent actuellement libérées intégralement, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par les pièces justificatives afférentes, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de CENT QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 149.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 180.000.-) sans création d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

La libération du montant de CENT QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 149.000.-) a eu lieu moyennant un paiement en numéraire par l'actionnaire unique.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de CENT QUARANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 149.000.-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale au montant de CENT QUATRE-VINGTS EURO (€ 180.-) par action de sorte que le capital social de CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 180.000.-) est divisé en mille (1.000) actions de CENT QUATRE-VINGTS EURO (€ 180.-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 180.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT QUATRE-VINGTS EUROS (€ 180.-) chacune.

Septième résolution

Le Conseil d'Administration respectivement l'administrateur unique est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 et la loi du 25 août 2006, il a examiné les conditions imposées par l'article 26 des lois ci-avant mentionnées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. MIGNANI, V. TRAPANI, N. POUSSIER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 février 2014. Relation: ECH/2014/262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014023686/87.

(140027948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

GranCAP, Granbero Capital, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.773.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2014

Les actionnaires acceptent la démission, à partir du 1^{er} février 2014, de Madame Aurore SCHRICKE de sa fonction de gérant de la succursale Granbero Capital et décide de la remplacer par Monsieur Mikhael SENOT, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, pour une durée indéterminée. Il a le pouvoir de signer tous les documents et toute la correspondance, conclure des contrats et engager financièrement et contractuellement la succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mikhael SENOT.

Référence de publication: 2014026665/15.

(140032001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.